

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 230

présenté par

M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier et Mme Victory

ARTICLE 31

Supprimer les alinéas 1 et 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Du fait de ses missions, notamment de prévention, l'agence Santé publique France doit continuer à être financée par l'État et non par l'assurance maladie, qui comme chacun le sait, vise à couvrir les risques de la vie grâce aux cotisations des français.

La sécurité sociale n'a pas vocation à substituer l'État dans ses missions de prévention, il est bon de le rappeler.